

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 MAI 2016

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre - Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,
Echevins

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Luc JONNART, Jean-
Pierre JAUMOT, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice
LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER,
Frédéric MAGHE, Giuseppina CAPOZZA, Roxane SALIBBA, Maria
HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS,
Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS,
Conseillers

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général*

EXCUSES:

Mr Laurent ARMAN
Mr Frédéric JOIE

ABSENTE :

Mme Véronique DEBIEVE

*Convoquée en date du 04 mai 2016, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 17 mai 2016

à 20h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

GRADE LEGAL

1. Grade légal – Prestation de serment du Directeur général

Le Conseil communal est invité à constater la prestation de serment du Directeur général.

Mr Guillaume SOMERS prête le serment suivant :

**« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution
et aux lois du peuple belge »**

TERRASSES

**2. Règlement général de police – Livre II – Règlement relatif à l'installation
et à l'exploitation de terrasses sur le domaine public – Livre I^{er} –
Modification de l'article 7
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de terrasses sur le domaine public au Livre II du Règlement général de police ainsi que la modification de l'article 7 du Règlement général de police, Livre I^{er}.

M. Calvagna demande pourquoi la largeur des terrasses est limitée à 2,5 m dans le document.

M. Urbain indique que ce n'est pas le cas dans la proposition de règlement soumise au vote.

Accord à l'unanimité

**3. Nouveau règlement communal – Prime pour l'acquisition de mobilier de
terrasse des établissements HoReCa – Arrêt
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le nouveau règlement communal de prime pour l'acquisition de mobilier de terrasse des établissements HoReCa.

M. Piret demande sur quelle base l'harmonisation des terrasses est proposée.

M. Urbain indique qu'il s'agit des matériaux et de la couleur des éléments de mobiliers. Les éléments sont renseignés au règlement sous point 2.

M. Devin indique que les demandeurs pourront bénéficier d'une prime durant une période de 3 ans en cas d'acquisition d'éléments de terrasse conformes au règlement. Ce règlement est obligatoire à Binche-Centre. Il est facultatif sur le reste du territoire. Néanmoins, celui qui décidera de s'y conformer ailleurs qu'en Centre-ville pourra bénéficier d'une prime.

Accord à l'unanimité

4. Impositions communales – Redevance communale sur le placement de terrasses/de tables et de chaises – Exercices 2014 à 2019 – Abrogation du règlement redevance avec effet au 1^{er} mai 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord quant à l'abrogation pure et simple du règlement relatif à la redevance communale sur le placement de terrasses, de tables et de chaises, avec effet au 1^{er} mai 2016.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

5. Règlement général de police – Livre II – Règlement général sur les cimetières – Modification – Adoption

- DECISION

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement général sur les inhumations, les incinérations et les cimetières du Livre II du Règlement général de police du 16 décembre 2014 et ce, conformément au Code de la Démocratie Locale et de Décentralisation.

Accord à l'unanimité

FINANCES

6. Comptes Communaux de l'exercice 2015 – Art. L1122-23 du CDLD – Arrêt
- DECISION

En application des articles L3131-1, § 1^{er}, 6^o et L1122-23 du CDLD, les Comptes Annuels 2015 de la Ville de Binche, sont soumis au Conseil communal.

M. Van Houter présente les comptes communaux :

COMPTE 2015

1. Les chiffres-clés

- **Grâce à une gestion active et prudente des deniers publics, le compte budgétaire de l'exercice propre (2015) se clôture avec un boni de 456.120,14 €.**
- **Le compte budgétaire cumulé des exercices précédents se clôture quant à lui avec un boni de 10.433.224,92 €.**
- **Le compte 2015 se rapproche du budget initial 2015.** Et ce, malgré le transfert d'une part importante des recettes de l'IPP de l'exercice 2015 vers les exercices 2016 et les suivants (-1.587.205,26 € par rapport à la prévision budgétaire 2015).

2. Les recettes ordinaires

Le volume global des recettes ordinaires pour l'exercice 2015 s'élève 32.544.851,21 €.

Cela représente un taux de réalisation de **94,45 % par rapport au budget initial.**

- Les recettes de **Transferts** sont de **30.160.302,09 €**, soit 92,67% des recettes totales du service ordinaire.
- Les recettes de **Prestations** sont de **1.041.413,20 €**, soit 3,20% des recettes totales du service ordinaire.
- Les recettes de **Dette** sont de **1.343.135,92 €**, soit 4,13% des recettes totales du service ordinaire.

3. Les dépenses ordinaires

Le volume global des dépenses ordinaires pour l'exercice 2015 s'élève à 32.088.731,07 €.

Cela représente un taux de réalisation de **94.38 % par rapport au budget initial.**

- Les dépenses de **Personnel** sont de **13.685.536,37 €**, soit 42,65% des dépenses totales du service ordinaire.
- Les dépenses de **Transferts** sont de **11.687.330,50 €**, soit 36,42% des dépenses totales du service ordinaire.
- Les dépenses de **Fonctionnement** sont de **4.055.821,30 €**, soit 12,64% des dépenses totales du service ordinaire.
- Les dépenses de dette sont de **2.660.042,90 €**, soit 8,29% des dépenses totales du service ordinaire.

M. Piret indique que si les comptes communaux constituent un constat technique, le vote sur ceux-ci permet de formuler des remarques sur la gestion financière de la Ville. Il indique que le volume global de dette de la Ville baisse en 2015. Néanmoins, la tendance de l'endettement est à la hausse, à plus de EUR 27.000.000. La part d'investissements financés par l'emprunt est de plus en plus importante. En 2015, elle est de 61%. Le cashflow est en baisse par rapport à la période 2012-2014 et la capacité d'emprunt diminue. Le ratio de couverture diminue, ce qui signifie une diminution de la capacité de remboursement de la dette. Ensuite, il relève que la masse salariale diminue. Il demande si c'est bien dû à l'externalisation du service incendie. Enfin, il considère que, si la Ville dégage effectivement du boni, le montant dégagé diminue de telle sorte qu'en cas d'accident externe, la Ville ne serait pas en capacité de faire face en maintenant un équilibre budgétaire. Il indique que le groupe Union s'abstiendra lors du vote en raison de ces motifs.

M. Devin indique qu'il espérait des félicitations. En effet, M. Piret indique qu'un « accident externe » mettrait à mal l'équilibre financier de la Ville. Il relève qu'en fin 2015, la Ville a appris le glissement de 2015 vers 2016-2017 d'une recette à l'IPP de EUR 1.587.000. Malgré ce glissement de recette, la Ville dégage un boni de EUR 456.000. Sans ce glissement, son boni aurait été de plus de EUR 2.000.000. La Ville dispose à l'issue de ce compte d'un boni général de EUR 10.000.000. Cela rapporte quoi ? Il est judicieux de l'investir dans des équipements bénéficiant aux citoyens. Le projet de modification budgétaire prévoit des investissements sur fonds propres. Le groupe Union formule la même remarque d'année en année sur la dette. Il rappelle que le groupe Union a allongé de 24 ans le remboursement de la dette. Voici la cause du constat posé par M. Piret relativement à l'endettement de la Ville. Enfin, en ce qui concerne le personnel, M. Devin indique que, sous le groupe Union, la part des dépenses en personnel s'élevait à 46% des dépenses.

Il convient dès lors de ne pas critiquer ce que la majorité actuelle fait de mieux. La Ville, quant à ses dépenses de personnel, se situe très bien dans la moyenne wallonne tout en permettant au secteur public de fonctionner. Il tient à féliciter l'équipe des finances pour le travail réalisé.

Pour : 23

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jean-Luc FAYT

Abstention : 5

Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

**7. Modification budgétaire n° 1 – 2016 – Ordinaire et extraordinaire – Art. L1122-23 du CDLD – Arrêt
- DECISION**

En application des articles L3131-1, § 1^{er}, 6 ° et L1122-23 du CDLD, la modification budgétaire n° 1 de la Ville de Binche, est soumise au Conseil communal.

M. Van Houter présente le projet de modification budgétaire :

MODIFICATION BUDGETAIRE 2016

- Pour rappel, lors de l'élaboration de notre budget initial 2016, nous enregistrons un boni présumé à l'exercice propre de **213.117,89 €** et un boni cumulé supposé de **8.343.634,33 €**.
Un transfert du budget ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire de 3.000.000 €.
- En fonction du déplacement d'une partie des recettes fiscales de l'exercice 2015 vers les exercices 2016 et les suivants, l'autorité de tutelle a adapté le budget de la manière suivante :
 - Boni de l'exercice propre : 1.326.988,48 €
 - Boni cumulé : 7.395.879,78 €
 - Prélèvement du service ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire : 3.000.000 €
- Avec cette première modification budgétaire, **le boni 2016** à l'exercice propre est de **878.840,24 €**. Quant au boni cumulé, il est désormais de **7.390.556,05 €** et le prélèvement du service ordinaire vers le fonds de réserve extraordinaire est passé à **4.370.000 €** afin de compléter le financement de nouveaux dossiers.
- Ces adaptations par rapport au budget initial se justifient par l'introduction du résultat réel du compte 2015 et par l'entrée d'éléments nouveaux aussi bien en recettes qu'en dépenses.

- **Au budget extraordinaire**, les modifications concernent :
 - **La réinscription de certains projets :**
 - Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage à la rue Evence à Péronnes (FRIC 2014-2018) : 405.183 €.
 - Travaux d'amélioration de la voirie et de l'égouttage des rues Royale et des 40 Bonniers à Epinois (FRIC 2014-2018) : 974.276,70 €.
 - Travaux d'aménagement des chemins agricoles : 200.000 €.
 - **L'adaptation de certains crédits** notamment en ce qui concerne l'aménagement et la sécurisation du territoire :
 - Remplacement d'abris-bus : 27.500 €.
 - Eclairage public des passages Zebra aux abords des écoles : 21.000 €.
 - Fourniture et la pose de mobilier urbain : 10.000 €.
 - **L'introduction de nouveaux dossiers :**
 - Rénovation urbaine du Quartier Saint-Jacques : 1.390.000 €.
 - Projets d'éclairage public dans diverses rues de l'entité : 174.000 €.
 - Travaux d'aménagement de la salle de Boxe du DBM : 85.000 €.
 - Honoraires de l'auteur de projet pour le projet de construction de logements dans l'éco-quartier : 85.000 €.
 - Subside exceptionnel au Musée du Masque pour la sécurisation de l'aile qui accueillera le Centre d'Interprétation : 80.000 €.
 - Création d'un monument : 35.000 €.
 - Honoraires de l'auteur de projet pour le projet de construction d'un bâtiment sur le site des académies : 25.000 €.
 - Honoraires de l'auteur de projet pour le projet de construction d'un hall omnisport : 25.000 €.
 - Travaux d'entretien de la Piscine communale : 15.000 €.
 - Remplacement de la chaudière à la Salle des Fêtes à Epinois : 13.000 €.

M. Piret indique que le groupe Union votera contre ce projet de modification budgétaire considérant qu'elle s'inscrit dans la lignée du budget 2016, sans y apporter de modifications substantielles.

M. Devin indique que cette modification budgétaire prévoit les crédits pour la réfection de 5 voiries en centre-ville.

M. Piret indique que le projet de réfection ne prévoit pas de trottoirs séparés de la voirie. Ceci est problématique par exemple pour les poussettes, dès lors que les véhicules obstruent les passages réservés aux piétons.

M. Devin relève que le groupe Union vote contre les budgets et modifications budgétaires mais s'abstient sur les comptes, lorsque la vérité éclate.

M. Piret indique que le groupe Union n'approuve pas la gestion financière de la Ville mais relève, via le vote en abstention, la qualité du travail comptable effectué.

Pour : 23

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER,
Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Roxane SALIBBA,
Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS,
Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jean-Luc FAYT

Contre: 5

Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT

8. Provision PCS – Stage d'été du Plan de Cohésion sociale – Octroi d'une provision de trésorerie pour la gestion journalière du stage d'été
- **DECISION**

Afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers, le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie à l'éducateur responsable du stage, organisé par le PCS, pour la période du 04 juillet 2016 au 08 juillet 2016.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

9. Régie foncière – Comptabilité générale – Exercice 2015 – Etat des recettes et des dépenses
- **ARRET**

En application des articles L3131-1, § 1^{er}, 6 ° et L1122-23 du CDLD, l'état des recettes et des dépenses de l'exercice 2015, ainsi que les comptes annuels 2015 sont soumis au Conseil communal. Le Conseil communal est invité à arrêter l'état des recettes et des dépenses de l'exercice 2015, ainsi que les comptes annuels 2015 de la Régie foncière.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

10. Subsidés communaux 2016 – Agréation de l'Asbl Orange Trophy
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agréation l'Asbl Orange Trophy, organisatrice du tournoi international de tennis de Binche pour lequel un crédit nominatif de 5.000 € est inscrit au budget ordinaire 2016.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

11. Union des Villes et Communes de Wallonie – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 13 mai 2016
- **APPROBATION**

L'Asbl Union des Villes et Communes de Wallonie tiendra son Assemblée générale le vendredi 13 mai 2016. Le Conseil communal est invité à :

- approuver les comptes 2015 ;
- approuver la décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire ;
- approuver le budget 2016.

Accord à l'unanimité

12. SWDE – Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2016

- APPROBATION

La SWDE tiendra son Assemblée générale ordinaire le mardi 31 mai 2016. Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :

- approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015 ;
- rapport du Conseil d'Administration ;
- rapport du Collège des commissaires aux comptes ;
- approbation du bilan, du compte de résultats et des annexes au 31 décembre 2015 ;
- décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes ;
- élection de deux Commissaires-réviseurs ;
- émoluments des deux commissaires-réviseurs élus par l'Assemblée générale ;
- nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes.

Accord à l'unanimité

13. IMIO – Approbation de l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 02 juin 2016

- APPROBATION

L'Intercommunale IMIO tiendra ses Assemblées générales ordinaire et extraordinaire, le jeudi 02 juin 2016. Le Conseil communal est invité à :

- approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire :
 - présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
 - présentation et approbation des comptes 2015 ;
 - décharge aux administrateurs ;
 - décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
 - désignation d'un administrateur ;
- approuver le point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire :
 - modification des statuts de l'intercommunale.

Accord à l'unanimité

14. Bois de l'Alloët – Vente de bois – Arbres à abattre pour raison de sécurité – Approbation d'une offre suivant la procédure de gré à gré – Appel d'offres restreint – Ratification de la décision du Collège communal

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la désignation prise par le Collège communal de l'adjudicataire retenu, lors de la vente de bois, suite à un appel d'offres restreint (procédure de gré à gré) sollicité par le SPW-DGARNE-DNF, dans le cadre d'arbres à abattre pour raison de sécurité.

Accord à l'unanimité

MARCHE DE TRAVAUX

15. Eclairage public – TRACE n°174391 – Aménagement des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche

- **Approbation du projet**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Eclairage public - TRACE n° 174391 - Aménagement des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux d'amélioration de l'éclairage public des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche pour le montant estimatif de 68.579,36 € TVAC comprenant, l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la TVA ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 971, les plans et les documents du marché ayant pour objet « Eclairage public - TRACE n° 174391 - Aménagement des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche », établis par l'auteur de projet, ORES - Région Mons - La Louvière, Avenue du Parc d'Aventures Scientifique 1 7080 FRAMERIES. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges. Le montant est estimé à 56.677,18 € hors TVA ou 68.579,36 €, TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot1: FOURNITURES, estimé à 7.150,00 € hors TVA ou 8.651,63 €, TVA comprise;
- lot 2: MISE EN OEUVRE, estimé à 41.499,83 € hors TVA ou 50.214,79 €, TVA comprise;
- lot 3: PRESTATIONS ORES, estimé à 8.027,22 € hors TVA ou 9.712,94 €, TVA comprise;
- recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de Mons-La Louvière chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration Communale de Binche conclu par ORES ASSETS en date du 01/01/2014 et ce, pour une durée de 3 ans ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 426/732-60 ;
- transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

M. Bejarano indique qu'à l'issue de cet aménagement, 2600 points lumineux sur les 5200 installés sur le territoire communal auront été remplacés. Binche était l'une des communes les plus mal équipées. Ce n'est plus le cas.

Accord à l'unanimité

16. Remplacement des châssis de l'école maternelle de Péronnes-Charbonnage à la rue Joseph Wauters

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché objet « Remplacement des châssis de l'école maternelle de Péronnes-Charbonnage à la rue Joseph Wauters », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe de travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1068 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Remplacement des châssis de l'école maternelle de Péronnes-Charbonnage à la rue Joseph Wauters », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 28.890,00 € hors TVA ou 34.956,90 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 721/724-60 (n° de projet 20160160).

Accord à l'unanimité

17. Réaménagement du Square Scriveux Binchois en espace de convivialité

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Réaménagement du Square Scriveux Binchois en espace de convivialité », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux de réaménagement ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 1050, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Réaménagement du Square Scriveux Binchois en espace de convivialité », établis par le Service du Patrimoine. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 74.181,59 € hors TVA ou 89.759,72 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 766/721-54 (n° de projet 20160014).

M. Piret indique qu'il est d'accord avec le réaménagement proposé. Il rappelle néanmoins que, dans les années 90, la Ville avait suivi les conseils de grands urbanistes. Elle avait été mal conseillée et avait investi à grand coût dans des projets coûteux dont on voit, avec le réaménagement proposé, qu'ils n'étaient pas judicieux.

M. Devin remercie M. Piret pour le compliment qu'il adresse à la majorité actuelle d'une gestion pratique des projets. Il ne partage pour le reste pas l'ensemble de l'analyse faite. Avant les travaux des années 90, l'état des faubourgs et des remparts était déplorable. L'on rencontre dans la mise en œuvre des projets des difficultés, mais elles ne doivent pas justifier que l'on rejette l'ensemble de la démarche.

Accord à l'unanimité

18. Réfection de trottoirs et de voirie à la rue Georges Hautmont à Waudrez

- **Approbation d'avenant 1**
- **Remplacement de l'égouttage existant défectueux**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Réfection de trottoirs et de voirie - Rue Georges Hautmont à Waudrez », le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 - remplacement égouttage existant défectueux du marché « Réfection de trottoirs et de voirie - Rue Georges Hautmont à Waudrez » pour le montant total en plus de 49.926,43 € hors TVA ou 60.410,98 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 30 jours ouvrables ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60/2015 (n° de projet 20150189) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60/2015 (n° de projet 20150189).

M. Piret signale un problème de circulation en raison du déroulement de ces travaux d'une part et de l'organisation d'un concours de pêche d'autre part.

Accord à l'unanimité

- 19. Travaux d'aménagement de la salle de boxe du DBM**
- **Approbation des conditions et du mode de passation**
 - **DECISION**

Dans le cadre du marché « Travaux d'aménagement de la salle de boxe du DBM », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1072 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux d'aménagement de la salle de boxe du DBM », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 61.174,98 € hors TVA ou 74.021,73 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire les crédits nécessaires à la dépense lors de la modification budgétaire extraordinaire n°1 ;
- approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

ILOT DES PASTURES

- 20. Ilot des Pastures – Acquisition du bien appartenant à ISSH – Avenue Wanderpepen 50 et cadastré C175v4 (porche)**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à décider :

- d'acquérir, pour cause d'utilité publique, le bien situé 50 avenue Wanderpepen, cadastré C 175v4 et appartenant à la S.C.R.L Immobilière sociale entre Sambre et Haine, au prix de 130.000 €, prix fixé par le comité d'acquisition d'immeubles ;
- de confier le dossier au notaire désigné ;
- d'imputer la dépense précitée à l'article article 529/712-53 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 ;
- d'adresser la présente délibération, accompagnée des pièces des dossiers, au Service public de Wallonie - Service Aménagement Opérationnel - Rue des Brigades d'Irlande, 1 à Jambes, aux propriétaires concernés ainsi qu'au Directeur financier.

Pour : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHOAIN, Marie-Claude KLENNER,
Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Roxane SALIBBA,
Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS,
Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jean-Luc FAYT**

Contre: 5

**Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT**

21. Ilot des Pastures – Acquisition d’un bien appartenant à ISSH – Avenue Wanderpepen +52 et cadastré C 235 e3 (entrepôt)

- DECISION

Le Conseil communal est invité à décider :

- d’acquérir, pour cause d’utilité publique, le bien situé +52 avenue Wanderpepen, cadastré C235 e3 et appartenant à la S.C.R.L Immobilière sociale entre Sambre et Haine, au prix de 400.000 €, prix fixé par le comité d’acquisition d’immeubles
- de confier le dossier au notaire désigné ;
- d’imputer la dépense précitée à l’article article 529/712-53 du budget extraordinaire de l’exercice 2016
- d’adresser la présente délibération, accompagnée des pièces des dossiers, au Service public de Wallonie - Service Aménagement Opérationnel - Rue des Brigades d’Irlande, 1 à Jambes, aux propriétaires concernés ainsi qu’au Directeur financier

Pour : 23

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Sarah DE BAETS, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, Jean-Luc FAYT

Contre: 5

Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

PLAINE DE JEUX

22. Plaine de jeux 2016 – Octroi d’une provision de trésorerie pour la gestion journalière de la plaine de jeux

- DECISION

Afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers, le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie d’un montant de 1000 €, à la coordinatrice de la plaine de jeux, pour la période du 04 juillet 2016 au 22 juillet 2016.

Accord à l’unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

23. Plan de Cohésion sociale – Appel à projet Interculturel – Année 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- le principe de l’appel à projet Interculturel lancé par le Plan de Cohésion sociale ;
- le règlement du présent appel à projet ;
- les modalités liées à la collaboration entre le Plan de Cohésion sociale et le(s) partenaire(s) sélectionnés (transferts financiers, aide en moyen humain et matériel, agenda etc.) et qui seront détaillés dans une convention de partenariat ;
- la délégation au Collège communal des décisions liées au présent appel à projet.

Accord à l’unanimité

24. Avenant à la convention « PCS - Article 27 » pour l'année 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'avenant à la convention « PCS - Article 27 » pour l'année 2016.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

25. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche – Compte – Exercice 2015

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, en sa séance du 19 mars 2016, approuvé comme suit :

- Recettes : 45.137,82 € ;
- Dépenses : 28.634,24 € ;
- Excédent : 16.503,58 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 34.210,20€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

26. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Compte – Exercice 2015

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, en sa séance du 19 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 238.618,16 € ;
- Dépenses : 177.759,47 € ;
- Excédent : 60.858,69 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 217.563,31€ (un montant de 87.939,98€ approuvé au budget de l'exercice 2014 et un montant 129.623,33€ approuvé au budget de l'exercice 2015).

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

27. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte – Exercice 2015
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, en sa séance du 03 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 9.433,97 € ;
- Dépenses : 4.445,29 € ;
- Excédent : 4.988,68 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 3.830,08€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

28. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines – Compte – Exercice 2015
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines, en sa séance du 29 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 17.561,86 € ;
- Dépenses : 9.913,01 € ;
- Excédent : 7.648,85 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 11.121,52€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

29. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Compte – Exercice 2015
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 16 février 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 49.115,22 € ;
- Dépenses : 41.358,79 € ;
- Excédent : 7.756,43 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 36.072,34€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

30. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes – Compte – Exercice 2015 - DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes, en sa séance du 19 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 41.198,64 € ;
- Dépenses : 32.437,32 € ;
- Excédent : 8.761,32 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 32.320,09€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

31. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Compte – Exercice 2015 - DECISION

Le Conseil communal est invité arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 17 mars 2016, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 14.948,91 € ;
- Dépenses : 4.355,67 € ;
- Excédent : 10.593,24 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 7.767,51€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

32. Fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Epinois – Compte – Exercice 2015

- DECISION

Le Conseil communal est invité à rejeter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine d'Epinois, vu la nullité des pièces justificatives et de la délibération du 23 mars 2016 du Conseil de fabrique.

Contre le compte : 22

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha
LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT
Marie-Claude KLENNER, Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel
BEJARANO MEDINA, Didier DEHON**

Abstention: 6

**Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,**

33. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Compte – Exercice 2015

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 13 avril 2016, approuvé comme suit :

- Recettes : 26.067,09 € ;
- Dépenses : 11.353,45 € ;
- Excédent : 14.713,64 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 10.447,81€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

34. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes – Compte – Exercice 2015
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2015, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 13 avril 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 27.272,20 € ;
- Dépenses : 22.100,44 € ;
- Excédent : 5.171,76 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2015 s'élève à 22.239,98€, montant approuvé au budget de l'exercice 2015.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

35. Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2016
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche, en sa séance du 19 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 35.785,77 € ;
- Dépenses : 35.785,77 € ;

Le Conseil Communal est également invité à octroyer un subside extraordinaire complémentaire de 1.316,86€ dans le cadre du remplacement de la chaudière de l'église.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention : 10

**Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON**

36. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2016
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer à Binche, en sa séance du 19 mars 2016, réformé comme suit :

- Recettes : 126.300,63 € ;
- Dépenses : 126.300,63 € ;

Le Conseil Communal est également invité à octroyer un subside extraordinaire de 6.338,80€ dans le cadre de la réparation de la corniche du presbytère.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention : 10

Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON

**37. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Modification budgétaire n° 1
– Exercice 2016
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter la modification budgétaire de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez, en sa séance du 17 mars 2016, approuvé comme suit :

- Recettes : 16.173,95 € ;

- Dépenses : 16.173,95 € ;

Le Conseil Communal est également invité à octroyer un subside extraordinaire de 7.000,00€ dans le cadre de la réparation des corniches de l'église.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Frédéric TILMANT, Larissa DAVOINE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE,
Roxane SALIBBA, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Alexandre BALOURDOS, Etienne PIRET, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention : 10

Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Jacques DERVAL,
Jean-Luc FAYT, Jérôme URBAIN, Sarah DE BAETS, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Didier DEHON

POLICE ADMINISTRATIVE

**38. Fête de la Musique – Matches du Championnat d'Europe des Nations –
Ordonnance de police – Adoption
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter une ordonnance de police relative à la diffusion sur écran géant de matches du Championnat d'Europe des Nations et relative à la Fête de la Musique.

M. Piret relève que les sacs à dos seront interdits lors des diffusions de matchs. Il demande comment la Ville mettra concrètement en œuvre cette interdiction.

M. Devin indique que le règlement proposé suit l'avis de l'OCAM relatif à l'organisation d'évènements de foule. La détention d'un sac à dos pour regarder un match de foot n'est pas indispensable et la police, lors des réunions de préparation, a souhaité mettre en place cette interdiction.

M. Piret demande si les ventes sur les trottoirs seront autorisées.

M. Devin indique que cela dépend des évènements. Pour la diffusion des matchs et les Fêtes de la Musique, ce sera bien autorisé sur demande. M. Devin souligne que l'accès aux commerces est bien pris en compte dans le cadre de ces organisations. Ainsi, le podium sera démonté dès 6h00 le samedi 18 juin de sorte qu'une moitié de la Grand'Place soit accessible au stationnement dès 9h30 et jusqu'à 13h00 le samedi.

Accord à l'unanimité

**39. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver un règlement complémentaire au code de la route relatif au mode de stationnement à la rue Alfred Defuisseaux à Péronnes, en y instaurant une interdiction de stationner, du côté des immeubles pairs de la rue.

Accord à l'unanimité

**40. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver un règlement complémentaire au code de la route instaurant un passage pour piétons à hauteur de la chapelle de la rue du Cœur Dolent à Binche.

Accord à l'unanimité

**41. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Georges Dehavay, n° 28.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

42. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mars 2016

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 22 mars 2016.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS :

Mme Philippe souhaite, à la suite des pluies exceptionnelles du 11 mai, remercier l'équipe des travaux. Celles-ci ont été mobilisées avec le service incendie, afin de nettoyer les rues concernées. Leur intervention, qui n'est pas totalement terminée, a été appréciée par les riverains, notamment à la rue Fontaine de Jouvence.

*

La séance publique est levée

HUIS CLOS

JURIDIQUE

- 1. Licenciement d'un agent administratif contractuel – Jugement du 08 mars 2016 – Autorisation d'interjeter appel**
 - **DECISION**

PLAN DE COHESION SOCIALE

- 2. Plan de Cohésion Sociale – Demande d'adhésion au CCCPH**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT

- 3. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**
 - **DECISION**
- 4. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Mise en disponibilité pour cause de maladie**
 - **DECISION**
- 5. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**

6. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
7. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Extension de la nomination à titre définitif d'une maîtresse de religion protestante
- DECISION
12. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Extension de la nomination à titre définitif d'un maître d'éducation physique
- DECISION
13. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Nomination à titre définitif d'une maîtresse d'éducation physique
- DECISION
14. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
15. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

16. **Enseignement de Promotion Sociale – Année scolaire 2014/2015 – Institut Supérieur Plus Outre – Démission**
 - **DECISION**

17. **Enseignement de Promotion Sociale – Année scolaire 2015/2016 – Institut Supérieur Plus Outre – Réaffectation administrative d'un professeur de cours généraux langue moderne néerlandais**
 - **PRISE DE CONNAISSANCE**